



**Sale affaire**  
Coup d'œil dans la chronique judiciaire du «bon vieux temps»  
par Gilles Simond

**FEUILLE DAVIS**  
DE LAUSANNE

## Mère de neuf enfants, elle a empoisonné son mari

«Lucie, tu m'as empoisonné», crie Casimir Gremion, alors que le curé de Gruyères, déjà, lui administre les derniers sacrements. «Ne parle pas de ça, maintenant que tu vas mourir! C'est ton boire qui t'a amené là!» répond son épouse. On est en novembre 1919 à Enney, près de Bulle, sur la route de Château-d'Ex. Casimir, 48 ans, s'est senti mal après avoir mangé la soupe concoctée par Lucie, 49 ans et mère de leurs neuf enfants. Il l'a trouvée amère, ne la termina pas et mourut quelques heures plus tard.

La famille du défunt ayant signalé à la Préfecture les circonstances suspectes du décès, une autopsie est ordonnée, qui révèle la présence de strychnine dans l'estomac du malheureux.

Le lundi 1<sup>er</sup> mars 1920, Lucie Gremion se retrouve devant la Cour d'assises de la Gruyère, au château de Bulle. La «Feuille d'Avis de Lausanne» l'avait promis: un de ses rédacteurs est présent dans la salle afin de rendre compte des débats. Il décrit l'accusée, qui fait face à la foule pressée dans les tribunes: «Cette Messaline de village n'a rien d'une grande séductrice. Seuls ses yeux gris d'acier ont je ne sais quoi d'étrange et de troublant. Lucie Gremion aimait à se parer et à jouer à la coquette. Bien que de condition modeste, elle était la mieux vêtue du village. [...] Trapue, les lèvres sensuelles, le regard à la fois très dur et très doux, elle fait l'impression d'une de ces lutteuses de foire que l'on va soudain voir apparaître en maillot. [...] On la sent prête à la lutte.»

Car Lucie Gremion nie. Certes, elle a bien, quelques mois avant le drame, quitté sa famille pour aller travailler comme serveuse à la Pinte Vaudoise des Avants sur Montreux, dont le patron est son amant. Avant de rentrer au domicile conjugal, sous peine d'être dénoncée pour abandon de famille. Mais quand le président Delatena lui demande: «Ce n'est pas vous qui avez commis le crime?» elle répond «Non. Jamais je

n'aurais pu avoir une pensée aussi odieuse. Si j'avais voulu l'empoisonner, j'aurais eu bien d'autres occasions de le faire.»

Arrive le deuxième jour du procès. «Il est 9 h et demie. À ce moment, un coup de théâtre se produit, écrit l'envoyé spécial de la «Feuille». Habilement questionnée par M. le président, Lucie Gremion sent la partie perdue. Alors, soudain, elle se décide aux aveux.» Oui, elle a versé le poison dans la soupe. «C'est d'une voix entrecoupée par les sanglots que Lucie Gremion fait ce récit que le public, haletant, écoute dans un silence de mort.» Terrassée, «la lutteuse d'hier n'est plus qu'un pauvre paquet de chair affalé en boule sur une chaise.»

L'avocat lausannois Henri Bovay a «la rude tâche d'arracher à la guillotine» la tête de la criminelle. Il sollicite l'admission de circonstances atténuantes, souligne que Casimir «a trop fréquenté le café, dont il ne sortait que pour se répandre en méchancetés à l'adresse de son épouse». Il implore la pitié du jury, rappelle «que pendant 25 ans, Lucie Gremion a été une femme et une mère de famille modèles». Sa plaidoirie, «d'une parfaite tenue littéraire et d'une grande beauté morale, produit sur l'assistance une profonde impression», relate le reporter.

La Cour se retire pour délibérer. Soudain, devant l'assemblée médusée, les deux plus jeunes enfants de l'accusée «s'élançant vers leur mère, qui les étreint des deux bras, les couvre de baisers. Le spectacle est émouvant au suprême degré. Ah! qui dira la tristesse de ces yeux d'enfants, de ces pauvres petiots frappés inexorablement par le destin à l'aurore de la vie. Beaucoup d'assistants ne peuvent retenir leurs larmes.»

La Cour admet les circonstances atténuantes et inflige à Lucie Gremion 20 ans de réclusion. Elle ne déposera pas de recours et purgera sa peine au pénitencier de Bellechasse.

Les archives de la «Feuille d'Avis de Lausanne» sont consultables sur [scriptorium.bcu-lausanne.ch](http://scriptorium.bcu-lausanne.ch)

## Lausanne et régions

# Le restaurant La Vaudaire renaît enfin de ses cendres

**Vidy**  
**Six ans après un incendie ravageur, le lieu populaire du parc Bourget rouvre portes et terrasses, les pieds presque dans l'eau**

Philippe Maspoli Texte  
Patrick Martin Photos

L'endroit est idyllique. Le Léman et les pédalos à quelques mètres, un ponton destiné aux navigateurs, la verdure, une récente place de jeux en forme d'oiseaux juste à côté, le nouveau siège du Comité international olympique (CIO) à l'arrière. En plein parc Bourget, à Vidy, un tel cocktail ne peut qu'attirer du monde. Tiens, et si on y aménageait un restaurant? C'est chose faite: La Vaudaire ouvre sa salle et ses terrasses ce samedi à midi.

Pour être exact, cet établissement, qui porte le nom d'un vent lémanique, commence une nouvelle vie. Plus grand qu'avant, doté d'une deuxième salle ainsi que d'une double terrasse au 1<sup>er</sup> étage, là où se trouvait autrefois un appartement: 250 clients peuvent désormais boire et manger à La Vaudaire.

Le lieu a un passé tumultueux. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2013, un incendie criminel aux origines restées mystérieuses l'avait ravagé. Six années, marquées par des procédures et des controverses, ont été nécessaires avant d'aboutir à la réouverture programmée ce week-end, qui coïncide avec l'inauguration de l'immeuble du CIO voisin.

Le groupe BOAS n'a pourtant mis que trois mois pour reconstruire La Vaudaire, à l'aide de parois de bois préfabriquées. «Nous vivons un dernier coup de stress avant l'ouverture», commentait jeudi, dans une ruche bourdonnante, le directeur du secteur construction de BOAS, Felipe Gonzalez.

### Une «expérience»

Pour cette société à la tête d'hôtels, de bains thermaux et de l'aquarium lausannois Aquatis, l'exploitation d'un simple restaurant, au coût de 3,2 millions de francs, est une «expérience», comme le dit Ana Bitschnau, la gérante. Avec la directrice Tamara Chièze, elle mènera une équipe d'une quinzaine d'employés, dans un cadre qui souhaite évoquer une «cabane de pêcheur» moderne. L'allure est sobre, dans un décor de cordes, de filets ainsi



À l'étage, une terrasse donnant sur la place de jeux récemment créée permet aux parents de garder un œil sur leurs enfants.



La nouvelle Vaudaire, du côté du lac qui se trouve à quelques mètres.



La salle au rez-de-chaussée, où avaient lieu les derniers préparatifs jeudi.

«L'ambiance voulue par Bernard Russi, patron de BOAS, c'est la cabane de pêcheur revisitée. La gamme de prix est destinée à tous. L'élitisme n'est pas le but»

Alexandre Prior  
Chargé de communication pour le groupe BOAS

que d'objets lacustres comme une vieille ancre chinée à Saint-Sulpice.

S'il semble si simple de reconstruire un établissement à la silhouette semblable à celle de l'ancien, pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps? Trois ans après l'incendie, l'ancien propriétaire avait baissé les bras face aux lourdeurs administratives et au coût de la reconstruction. Il avait signé un acte de vente avec BOAS. Mais la Ville, propriétaire du terrain, a décidé d'écarter un premier projet et de mettre l'avenir de La Vaudaire au concours. Concurrente du groupe dirigé par Bernard Russi, l'association Casa Luna, qui imaginait un bistrot alternatif à but social, s'était opposée aux deuxièmes plans présentés par BOAS en août 2017. Mais sans succès.

Casa Luna redoutait la naissance d'un établissement «exoti-

que, impersonnel ou aux prix inaccessibles». La nouvelle Vaudaire a choisi une autre voie, simple, lacustre, et destinée à tous les publics. Dans les assiettes, elle entend privilégier les mets régionaux. Le chef Michel Owona a quand même travaillé dans des établissements de haut niveau, comme Le Pont de Brent ou le Lausanne Palace. Plusieurs concours l'ont récompensé. Alors, quels seront les prix sur la carte? «Entre 19 fr. et 21 fr. le plat du jour», répond Alexandre Prior, qui communique pour le groupe BOAS. Et les enfants auront droit à un menu qui leur est destiné.

Après une pause forcée qui a vu jaillir des polémiques, le verdict appartient désormais aux clients. À eux d'évaluer la qualité de la renaissance de cette bonne vieille Vaudaire, qui fête ses 65 ans cette année.

## Cinq artistes reçoivent une manne de l'État

### Musique

**Le Service des affaires culturelles vient d'annoncer les bénéficiaires de ses bourses 2019-2020**

En mars dernier, le Service des affaires culturelles du Canton mettait au concours des bourses pour des projets musicaux: 150 000 francs à distribuer pour les années 2019 et 2020. Le but: offrir à des artistes ou groupes d'artistes vaudois la possibilité d'élaborer de nouvelles créations. «Un jury constitué des membres de la sous-commission musique du Fonds cantonal des activités culturelles s'est réuni début juin pour examiner les dossiers et a retenu à

l'unanimité cinq projets émanant d'artistes talentueux, connus ou en devenir, a communiqué vendredi l'État de Vaud. Ils recevront chacun 15 000 fr. par année.»

La musicienne et chanteuse Yilian Cañizares, le duo voix-guitare The Two, ainsi que la jeune chanteuse et compositrice Émilie Zoé obtiennent un soutien pour la production d'un nouvel album. Sandor, jeune auteure interprète, bénéficie d'une aide pour développer sa présence «avec un effort particulier porté sur la promotion auprès des médias». L'Ensemble baBel pourra quant à lui «développer une vingtaine de concerts et de créations avec différents partenaires dans de nombreux lieux en Suisse et à l'étranger». **G.WY**

## Police

### Fêtes et nuisances sonores

La Police de l'Ouest lausannois (POL) fait de la lutte contre les nuisances sonores sa priorité durant l'été et reconduit l'opération Décibels jusqu'au 18 août. «Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures se multiplient et les fêtes estivales battent leur plein, indique la police. La prévention et le respect d'autrui permettent souvent de désamorcer la plupart des situations problématiques.» Les policiers seront présents aux abords des lieux sensibles. En 2018, durant cette opération Décibels, la police est intervenue 427 fois pour des nuisances sonores. **M.N.**

## Lausanne

### Collision entre le LEB et une auto

Une collision s'est produite vendredi après-midi à l'avenue d'Échallens à Lausanne entre une voiture et le train régional LEB. Les quatre occupants du véhicule ont été légèrement blessés. L'accident s'est produit vers 16 h. La voiture arrivait de la ville et, en tournant sur Recordon, a été heurtée par le train qui se dirigeait vers Prilly. La conductrice et les trois passagers ont été légèrement blessés. Deux d'entre eux ont été amenés à l'hôpital pour des contrôles. La circulation a pu reprendre vers 17 h 30. Deux autres voitures qui attendaient au feu rouge ont été endommagées. **ATS**

PUBLICITÉ

**Invitation**

**26 Juin 2019 – 17 h**  
SALLE DES FÊTES – CASINO DE MONTBENON – LAUSANNE

**Maladies psychiques et cannabis légal (Le CBD)**

**Jacques Besson**  
Professeur Honoraire UNIL  
Institut des Humanités en médecine

OUVERT à TOUS – ENTRÉE LIBRE

RENSEIGNEMENTS  
Graap-Association, rue de la Borde 25, 1018 Lausanne  
Tél. +41 79 212 54 12, contact.association@graap.ch, www.graap.ch